

LES MODES DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

FORMATION

OBJECTIFS

- Maîtriser les différents modes de rupture du contrat de travail et savoir choisir le plus adapté
- Connaître les procédures à suivre pour rompre le contrat de travail (focus particulier sur l'inaptitude)
- Echanger autour des dernières évolutions légales (notamment la « démission présumée »)

PROGRAMME

1. Les différents modes de rupture

- La rupture de la Période d'essai
- Les ruptures à l'initiative du salarié
- Les ruptures à l'initiative de l'employeur
- Les ruptures amiables

2. Focus sur le licenciement pour inaptitude

- La distinction entre l'invalidité et l'inaptitude
- La procédure de licenciement pour inaptitude

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports de formation (PPT)
- Apports théoriques
- Illustration et mise en application directe en référence à des cas concrets
- Echange d'expériences entre participants
- Tour de table en fin de formation

SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation,
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires.



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93
mbertreux@maisondesentreprises.com



Prérequis :
Aucun



Public :

- Dirigeants
- DRH/RRH
- animateurs et responsables d'équipe, manager de proximité
- Collaborateurs des services Rh et paie



Durée :
1 journée



Date et horaires :
15 juin 2023
09h00 – 17h30



Tarif :
650€ par personne

Modalités et délais d'accès :
Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation



Formation assurée par :
Juriste en droit social
Manon BERNET

LES MODES DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

FORMATION

VALIDATION

- Une attestation de formation sera remise à l'issue des journées de formation

ACCESSIBILITE PSH

A la Maison des Entreprises :

- Salles de formation situées en RDC, accessibles en fauteuil roulant
- Bâtiments accessibles par rampe d'accès
- Places de parking réservées aux personnes en situation de handicap
- Il est possible de mettre en place un accompagnement personnalisé en contactant le référent handicap de DEFI2 CONSEIL...

En entreprise :

- Selon les conditions d'accessibilité de l'entreprise



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93
mbertreux@maisondesentreprises.com

